KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr

AYLF Justice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
AYLF Justice
646 rue de Cagny - 80088 Amiens

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr

AYLF Justice

Siège social : 646 rue de Cagny - 80088 Amiens

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AYLF Justice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 24 mai 2019

KPMG S.A.

Frédéric Noiret
Associé

Bilan Actif des Associations et Fondations
Dossier : 31 - AYLF JUSTICE - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

ACTIF	Brut 2018	Amortissement 2018	Net 2018	Net 2017
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres	7 376	7 376		727
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 103	5 531	1 572	2 586
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	26 034	21 232	4 801	6 156
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	20		20	20
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	8 102		8 102	8 102
TOTAL I	48 634	34 139	14 495	17 591
		0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
créances clients et comptes rattachés	144 575		144 575	163 501
Autres	253 626		253 626	218 868
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	495 124		495 124	383 017
Charges constatées d'avance	278		278	255
TOTAL II	893 603		893 603	765 641
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	942 237	34 139	908 098	783 232

Bilan Passif des Associations et Fondations
Dossier : 31 - AYLF JUSTICE - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	482 417	306 736
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	53 965	175 681
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	7 656	7 656
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	544 038	490 073
Provisions		
Provisions pour risques	45 163	40 695
Provisions pour charges	22 817	19 400
TOTAL II	67 980	60 095
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	121 586	93 410
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 443	10 219
Dettes fiscales et sociales	97 329	76 802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 723	3 811
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		48 823
TOTAL IV	296 081	233 064
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	908 098	783 232
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat Charges des Associations et Fondations
Dossier : 31 - AYLF JUSTICE - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0	0
Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	139 765	136 550
Impôts, taxes et versements assimilés	17 674	29 789
Salaires et traitements	337 244	247 702
Charges sociales	156 350	118 932
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	4 806	4 980
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	9 562	23 631
Autres Charges	60 042	89 515
TOTAL I	725 443	651 100
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	900	720
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	900	720
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		450
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
TOTAL IV		450
Impôts sur les sociétés (V)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	726 343	652 270
Solde créditeur = excédent	53 965	175 681
TOTAL GENERAL	780 308	827 951
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

Compte de Résultat Produits des Associations et Fondations
Dossier : 31 - AYLF JUSTICE - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	557 577	588 925
Dotations et Produits de tarification		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	211 123	180 729
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	1 677	29 515
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	-117	28 187
TOTAL I	770 260	827 356
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	598	594
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	598	594
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL IV		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	770 858	827 951
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	770 858	827 951
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0

AYLF JUSTICE

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Sommaire

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
2	Principes et méthodes comptables	3
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
3.1	Actif immobilisé	4
3.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	4
3.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	5
3.2	Actif circulant	6
3.2.1	Créances	6
3.2.2	Autres créances significatives	6
3.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	6
3.4	Fonds associatifs	7
3.4.1	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	8
3.4.2	Provisions réglementées	8
3.5	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	8
3.5.1	Provisions	8
3.5.2	Passifs non comptabilisés	9
3.5.3	Fonds dédiés	9
3.5.4	Dettes financières et autres dettes	9
3.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10
3.7	Compte de résultat	12
3.7.1	Résultat par activité ou établissement	12
3.7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	12
3.7.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	12
3.8	Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)	13
4	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	14
5	Informations relatives à l'effectif	15
6	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	16
6.1	Engagements financiers donnés et reçus	16
6.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)	16

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2 Principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, il débute le 01/01/2018 et se termine le 31/12/2018.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés ci-après.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	7 376			7 376
Immobilisations corporelles	31 427	1 709		33 136
Immobilisations financières	8 122			8 122
Total	46 925	1 709		48 634

Les acquisitions concernent :

- Le matériel de bureau : 1 709 €

3.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 648	728		7 376
Immobilisations corporelles	22 685	4 078		26 763
Immobilisations financières				
Total	29 333	4 806		34 139

3.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	L	5 ans			
Immobilisations corporelles	L	2 à 8 ans			
Immobilisations financières					
Total					

3.2 *Actif circulant*

3.2.1 *Créances*

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.2.2 *Autres créances significatives*

Les autres créances concernent les produits à recevoir de l'activité ASECJA pour 239 028 €.

3.3 *Tableau des dépréciations de l'Actif*

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total				

3.4 *Fonds associatifs*

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables (par l'organisme)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves	**306 736**	**175 681**		**482 417**
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	**175 681**	**53 965**	**175 681**	**53 965**
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports	7 656			7 656
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

3.4.1 *Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs*

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	**Débiteur**	**Créditeur**
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)	-	
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés : - A l'exercice - Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde	-	

3.4.2 *Provisions réglementées*

Néant

3.5 *Provisions, fonds dédiés, autres passifs*

3.5.1 *Provisions*

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	40 695	6 145	1 677	45 163
Provisions pour charges	19 400	3 417		22 817
Total	**60 095**	**9 562**	**1 677**	**67 980**

L'Association provisionne en provision pour charges les primes à verser aux salariés au titre de l'exercice écoulé (22 817 €).

L'engagement Retraite est provisionné en provision pour risques à hauteur de 40 567 € au 31/12/2018.

3.5.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	40 567		40 567

Notre entité provisionne ses engagements retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

— Age de départ à la retraite présumé : 62 ans

— Taux d'actualisation : 1.5%

— Taux d'augmentation annuel des salaires : 1.5%

— Taux de charges sociales : 49.47%

3.5.2 Passifs non comptabilisés

Néant.

3.5.3 Fonds dédiés

Néant

3.5.3.1 Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Néant

3.5.4 Dettes financières et autres dettes

Les emprunts et dettes financières divers comprennent les comptes-courants avec AYLF Enfance Famille (58 k€) et AYLF Actions (63 k€).

Les autres dettes reprennent notamment la facturation d'AYLF Enfance Famille au titre des frais de siège à AYLF Justice pour 60 000 €.

3.5.4.1 Produits constatés d'avance

Néant en 2018.

Les PCA de 2017 concernaient un report de subvention de l'activité France Victime.

3.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1) Autres	8 122		8 122	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine				
Créances Clients et Comptes rattachés	144 575	144 575		- à plus de 1 an à l'origine				
Autres	253 626	253 626		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	121 586	121 586		
Charges constatées d'avance	278	278		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 443	11 443		
				Dettes fiscales et sociales	97 329	97 329		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes (3)	65 723	65 723		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	**406 601**	**398 479**	**8 122**	**TOTAL**	**296 081**	**296 081**		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice (3) Dont ..... envers les associés (indication du poste concerné)				

3.7 Compte de résultat

3.7.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
1 Activité ou établissement 1 : ASECJA		60 124
2 Activité ou établissement 2 : France VICTIME	6 159	
3 Activité ou établissement 3		
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)		
4 Activité ou établissement 1		
5 Activité ou établissement 2		
6 Activité ou établissement 3		
Résultat de l'exercice		53 965

3.7.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Néant

3.7.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes :

	KPMG
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 467 € TTC
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	3 467 € TTC

3.8 *Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)*

Le CITS s'applique à partir du 1er janvier 2017 notamment aux associations qui ne se livrent pas à des activités lucratives, aux fondations reconnues d'utilité publique, aux centres de lutte contre le cancer, redevables de la taxe sur les salaires, suivant l'article 231A du CGI,
Le CITS s'élève à 4% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le smic déduction faite de l'abattement déjà prévu à l'article 1679 A du CGI dont bénéficie l'entité.
Il s'agit des rémunérations calculées pour un an, qui sont « *versées à leurs salariés au cours de l'année civile* », « *sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu* ».

Le CITS acquis, comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 0 € en réduction de charges d'impôts et taxes et versements assimilés.

4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

A compléter le cas échéant.

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaire à l'appréciation
AYLF ENFANCE FAMILLE	*Compte Courant*	*-58 404 €*	
AYLF ENFANCE FAMILLE	*Refacturation de frais*	*-60 621 €*	
AYLF ACTIONS	*Compte courant*	*-63 182 €*	

5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	2,34
Non cadres	8,05
Total	**10,39**

6 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Autres engagements		

6.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

- Néant